

LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

**POUR NOUS
RENCONTRER**
(UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS)

**PROPRIÉTAIRES DE
BOIS ET FORÊTS,**

La subvention est versée au propriétaire sur présentation des documents suivants:

- Accord de subvention
- Relevé de compte de l'acte notarié
- Attestation notariée
- Garantie de gestion durable
- Relevé d'identité bancaire

La Communauté de Communes de Haute Saintonge et le Département de la Charente-Maritime finance la restructuration des massifs forestiers car elle est importante pour la mise en valeur du territoire.

CDC de Haute Saintonge

Julie Meluc

Chargée de mission Forêt - Filière Bois

44 av de la République

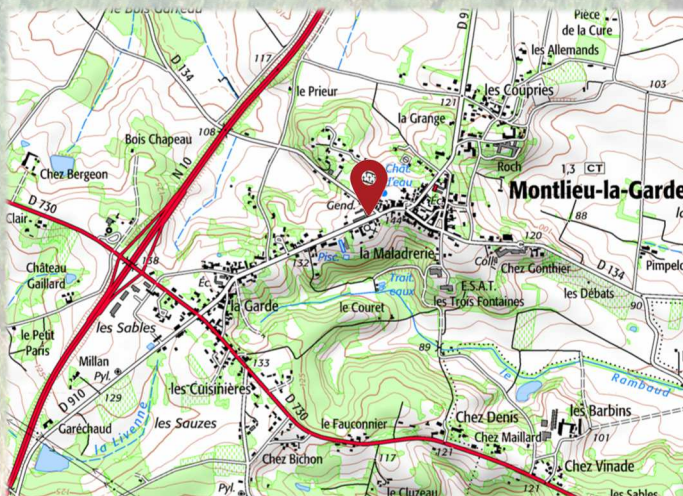
17210 MONTLIEU LA GARDE

Téléphone: 05 46 48 64 86

Portable: 06 13 81 01 42

Courriel: julie.meluc@haute-saintonge.org

**BÉNÉFICIEZ
DE SUBVENTIONS
POUR L'ACHAT
OU L'ÉCHANGE
DE PARCELLES
BOISÉES**



H A U T E



SAINTONGE



H A U T E



SAINTONGE

Communauté de Communes
de la Haute Saintonge

7 rue Taillefer CS 70 002

17501 JONZAC CEDEX

Avec le soutien du Département



UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE PARCELLES BOISÉES

Les frais d'actes notariés peuvent être subventionnés à hauteur de 80% dans la limite de 500€ par acte.

Les parcelles forestières achetées sur le territoire de la Haute-Saintonge doivent toucher une de vos parcelles ou constituer des îlots d'un hectare.

Un document de gestion forestière durable est exigé (plan simple de gestion, règlement type de gestion ou adhésion au code des bonnes pratiques sylvicoles).

UNE SUBVENTION POUR LES ÉCHANGES DE PARCELLES BOISÉES

Les frais d'actes notariés peuvent être subventionnés à hauteur de 80%.

Les parcelles forestières échangées situées sur le territoire de la Haute-Saintonge doivent être contiguës à la propriété boisée des échangeurs ou constituer des îlots d'un hectare.

Un document de gestion forestière durable est exigé (plan simple de gestion, règlement type de gestion ou adhésion au code des bonnes pratiques sylvicoles).

POUR FAIRE UNE DEMANDE

Les formulaires de demandes de subvention sont disponibles sur

<http://www.haute-saintonge.org/energie/subvention-pour-l-amelioration-du-foncier-forestier-de-haute-saintonge>

ou sur demande:

CDC de Haute Saintonge
Julie Meluc

Chargée de mission Forêt - Filière Bois
44 av de la République
17210 MONTLIEU LA GARDE

Tél: 05 46 48 64 86

Port: 06 13 81 01 42

Mail: julie.meluc@haute-saintonge.org